



Groupement National Multidisciplinaire  
de Santé au Travail dans le BTP

## Charte du GNMST BTP pour l'EPP

Le GNMSTBTP est ouvert , selon les conditions définies dans ses statuts, à tous les médecins du BTP et à toutes personnes oeuvrant dans le domaine de la santé au travail dans le BTP.

La mission essentielle de l'association est de promouvoir toutes études, recherches scientifiques et travaux se rapportant à la médecine du travail, l'hygiène et la sécurité, la prévention, les conditions de travail et l'ergonomie dans les industries du BTP.

Le GNMSTBTP propose à tous ses adhérents, notamment les médecins du travail exerçant dans ce secteur professionnel, un lieu de rencontre et de partage d'expérience.  
L' objectif est d'accroître les possibilités d'informations et d'échanges entre les membres de la spécialité, de faciliter le travail en réseau et l'approche collective des problématiques rencontrées.

L'EPP offre aux confrères du GNMSTBTP l'opportunité de poursuivre leurs travaux dans un cadre validé (évaluation, retour d'expérience, intégration des évolutions référentielles et réglementaires) qui vise l'amélioration continue et contribue à l'actualisation et à l'enrichissement permanent des outils réalisés.

Notre démarche se veut en cohérence avec les recommandations de la HAS : finalité formative, références à des données dans le cadre de protocoles adaptés et actualisés, accessibles en pratique quotidienne et prenant en compte le contexte spécifique de la santé au travail. La longue tradition de travail en groupes au sein de notre Groupement, alliée à la capacité de réflexion et de remise en cause, nous semble en parfaite adéquation avec l'obligation d'EPP et à même d'en accroître la faisabilité.

**L'EPP du GNMSTBTP est basée sur le principe des Groupes de réflexion pour l'amélioration et le suivi des pratiques professionnelles (GRASPP)**

Cette méthode, basée sur l'analyse des pratiques entre pairs, reprend le fonctionnement d'un groupe d'analyse des pratiques tel que décrit par l'HAS. Elle s'appuie sur l'expérience des groupes de travail du GNMST BTP, ainsi que sur celle d'autres groupes de médecins. Elle vise à aider les médecins dans leur recherche des actions les plus appropriées pour répondre aux besoins des salariés et des entreprises.

Les thèmes de réflexion sont choisis par les participants en fonction de l'actualité et de leurs préoccupations de praticiens de terrain.

Son objectif est de conduire des actions individuelles d'amélioration de la qualité des prestations, sur la base d'une évaluation de la pratique de chacun des membres du groupe, sur un thème et à l'aide d'un référentiel commun, en s'appuyant sur le dialogue et la confrontation des pratiques et des points de vue.

Le groupe cible peut être déjà constitué, à la manière des commissions du GNMST BTP ou peut également se constituer expressément dans l'objectif d'entreprendre un programme validant d'amélioration de la qualité.

**En s'engageant dans les démarches d'évaluation de pratique, le GNMST BTP ne saurait poursuivre d'autre objectif que celui d'améliorer la qualité des prestations délivrées en santé au travail au bénéfice des salariés et des entreprises.**

**L'élaboration de références ou de recommandations de bonne pratique réalisées par les GRASPP prendront en compte l'état de la connaissance dans le respect des règles éthiques de métier. L'objectif est de mettre en place des méthodologies d'action adaptées, axées en priorité sur la prévention primaire, de développer les outils d'aide à l'évaluation, l'information sur les risques professionnels et l'intervention pour l'amélioration des conditions de travail.**

**GNMSTBTP 6-14 rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 / [www.gnmstbtp.org](http://www.gnmstbtp.org)**

**tel : 01 40 69 53 77 / [courriel : courriel@gnmstbtp.org](mailto:courriel@gnmstbtp.org)**

**Agrément N° pour l'EPP N°132-75 / Agrément CNFMC pour la FMC N° 100 134**

**N°SIRET : 33 887 4399 00011 / code APE : 7220 Z**